

AGENTS DE CATÉGORIE C : AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC !

RECONNAISSANCE
RESPECT
JUSTICE SOCIALE

Respect - Reconnaissance - Justice sociale

QUI SOMMES-NOUS ?

463 000 agents de catégorie C dans la fonction publique d'état au service de l'intérêt général. Des métiers essentiels, trop souvent invisibles.



SANS NOUS,
RIEN NE TOURNE !

L'ALERTE DU SMIC



Au 1^{er} juin 2026,
le SMIC brut est porté à

1 867,02 €

Le traitement minimum de la Fonction publique (indice majoré 366) est seulement de

1 801,74 € brut

DES AGENTS
OFFICIELLEMENT PAYÉS
EN DESSOUS DU SMIC !

DES GRILLES BLOQUÉES, DES CARRIÈRES À L'ARRÊT



L'État doit verser une indemnité différentielle pour « atteindre » le SMIC.

Les grilles restent bloquées : c'est le

TASSEMENT DES GRILLES !

Des années d'ancienneté pour quelques euros de plus.

La reconnaissance ?
Elle est où ?

PREMIÈRE GRILLE CONCERNÉE : ADJOINT TECHNIQUE - AGENT D'EXPLOITATION **C1**

ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	DURÉE MOYENNE	TRAITEMENT BRUT MENSUEL AU 01/06/2026
1	367	366	1 an	1 801,74 €
2	368	367	1 an	1 806,66 €
3	370	368	1 an	1 811,58 €
4	371	369	1 an	1 816,51 €
5	374	370	1 an	1 821,43 €
6	378	371	1 an	1 826,35 €
7	381	372	3 ans	1 831,28 €
8	387	373	3 ans	1 836,20 €
9	401	376	3 ans	1 850,97 €
10	419	377	4 ans	1 855,89 €
11	432	387	-	1 905,12 €

VALEUR DU POINT D'INDICE AU 01/06/2026 : 4,92078 €

QUELS ÉCHELONS SONT CONCERNÉS PAR LE SMIC AU 1^{ER} JUIN 2026 ?

CATÉGORIE C1	ÉCHELONS 1 À 10		TOUS CES ÉCHELONS SONT SOUS LE SMIC !
CATÉGORIE C2	ÉCHELONS 1 À 7		SOUS LE SMIC !
CATÉGORIE C3	ÉCHELONS 1 À 3		SOUS LE SMIC !
CATÉGORIE B	DÉBUTS DE CARRIÈRE (ex : rédacteurs, techniciens...)		AUSSI CONCERNÉS !



LE TASSEMENT DES GRILLES DÉVALORISE NOS MÉTIERS, DÉCOURAGE LES VOCATIONS ET AGGRAVE LES PÉNURIES !

NOUS DÉNONÇONS :

- ✗ Le gel du point d'indice depuis trop longtemps.
- ✗ Le tassement historique des grilles.
- ✗ La perte de pouvoir d'achat.
- ✗ Le mépris pour des millions d'agents indispensables !

ÇA SUFFIT !

NOTRE REVENDICATION :

AUGMENTATION IMMÉDIATE
DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE À

6,50 €

AUGMENTER LES SALAIRES,
C'EST INVESTIR DANS L'AVENIR !

+30%

DE POUVOIR D'ACHAT
POUR TOUTES ET TOUS !



RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS,
NOS MOBILISATIONS ET NOS ACTUALITÉS SUR



<https://vnfcgt.syndicatcgt.fr/>

ENSEMBLE,
PLUS FORTS !

